

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNED NE SERA INSÉRÉ

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1898

L'an mil huit cent quatre vingt dix huit, le samedi 5 novembre, à 9 h. du soir, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de M. Hennape, maire.

M. le Maire déclare la séance ouverte, et il est procédé, en conformité de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à la nomination d'un secrétaire.

M. Bloquaux, ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu, prend place au bureau et sur l'invitation du président procède à l'appel nominal.

Etaient présents : M. Hennape, maire; MM. Rotty et Nézet, adjoints; MM. Vanier, Doublet, Caroni, Mothé, Boux, Cassier, Beaudé, Lebouvier, Roy, Noël, Bloquaux, Duval, Picard et Wilfrand; Excusé : M. Bibaut.

Absents : MM. Leclerc, Carthery, Billiard et Blusson.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du 15 octobre 1898.

M. Roy demande la parole au sujet du procès-verbal. Il demande que ce qu'il a dit, lors de la discussion, soit reproduit *in-extenso*.

M. le Maire lui répond qu'il ne demanderait pas mieux de voir reproduire au procès-verbal les réflexions *in-extenso* des membres du Conseil, mais qu'il est souvent difficile au secrétaire de les reproduire toutes, qu'il serait bon dans ce cas de demander un sténographe pour faire les comptes-rendus.

M. Roy répond qu'il n'est pas utile d'avoir un sténographe, mais que l'on pourrait faire le procès-verbal et l'envoyer à tous les membres du Conseil, afin qu'ils puissent, avant l'insertion au registre, faire leurs observations.

M. le Maire répond que cette façon de procéder paraîtrait étrange et ne serait guère pratique. Etrange, parce que ce serait faire supposer que le secrétaire nommé par le Conseil n'aurait pas la confiance de ceux qui le nomment, et d'autre part parce que le procès-verbal risquerait d'être inséré et publié bien tardivement.

M. Lebouvier, répondant à l'observation de M. Roy, dit qu'il serait plus logique lorsqu'un conseiller tient à ce que ses observations soient reproduites *in-extenso*, d'envoyer, le lendemain de la séance, une note au secrétaire du Conseil.

M. le Maire dit que cette façon de faire est plus rationnelle et qu'il ne de-

mande pas mieux que d'en tenir compte mais toutefois fait remarquer que la loi actuelle semble répondre à toutes les objections puisque le procès-verbal est lu à la réunion suivante et qu'après la lecture, le Président demande si l'on a des observations à faire sur le dit procès-verbal, afin que le Conseil juge si l'on doit en tenir compte.

M. le Maire demande ensuite à M. Roy de préciser ses observations afin que le Conseil voit de quelles natures elles sont.

M. Roy dit que le procès-verbal n'est pas assez explicite et que le Conseil a voté le maintien des 0,14 cent. extraordinaires pour couvrir les 350.000 francs que la Commune devra fournir sur les 656.200 de dépenses pour les groupes scolaires et la salle des fêtes.

M. le Maire répond en lisant le compte-rendu officiel affiché dans la Commune qu'après l'emprunt des 350.000 fr., l'Etat donnait sa quote-part comme la loi l'indique, que le Préfet doit payer la différence, c'est-à-dire le solde; c'est ainsi que la délibération parle de solde à fournir par le Préfet.

M. Roy ajoute que les 0,14 centimes au taux de 920 le centime ne peuvent couvrir les 350.000 francs.

M. le Maire répond que le centime pour 1898 est de 960 et non 920 et qu'il ne suppose pas que ce chiffre, indiqué par M. le Directeur des affaires départementales et son chef de cabinet, puisse être erroné. Il dit avoir, du reste, sous la dictée de M. le Directeur, pris et fait relever ces chiffres.

Au bout d'une heure de discussion sur ce point, le procès-verbal, mis aux voix, est adopté avec les observations présentées plus haut.

Comptes et Budgets

M. le Maire donne la parole à M. Roy, rapporteur de la Commission du budget composée de MM. Beaudé, président, Roy, rapporteur, Caroni, Mothé, Lebouvier et Bloquaux, pour faire la lecture de son rapport dont voici le résumé :

Bureau de Bienfaisance

La Commission soumet au Conseil municipal, qui doit émettre son avis, la situation relevée par elle :

Les recettes de cet établissement pour l'exercice 1897 se sont élevées à... 23.540 24
Les dépenses à... 14.738 73
Excédent de recettes... 8.801 51
qui ont formé la presque totalité du

budget supplémentaire de 1898 qui se solde en recettes et en dépenses par... 9.097 45
Le budget primitif prévu pour 1899 s'élève en recettes et en dépenses à celle de... 13.906 20

A l'unanimité le Conseil approuve ces comptes.

Fabrique

La Commission a examiné pour ordre : Le compte administratif de 1897 présentant les résultats suivants :

Recettes... 24.334 80
Dépenses... 24.812 95
d'où un déficit de... 478 15

comblé par le budget supplémentaire de 1898 qui se solde par :

Recettes... 500 20
Dépenses... 478 15
Excédent de recettes... 21 05

Le budget primitif de 1899 est ainsi établi :

Recettes... 15.489 20
Dépenses... 15.301 20
Excédent de recettes... 188 00

Le Conseil, sur la demande de son président, donne acte de la communication qui lui est faite des Comptes et Budgets de la Fabrique.

M. le rapporteur continue par les Comptes et Budgets de la Caisse des Ecoles.

Caisse des Ecoles

D'après l'examen de la Commission, la situation financière de la dite Caisse des Ecoles s'établit ainsi :

Recettes de l'exercice 1897... 9.286 80
Dépenses... 6.261 45
Solde en caisse... 3.025 35

M. le Maire demande de prendre acte de la communication des Comptes et Budgets de la Caisse des Ecoles.

Acte en est donné par le Conseil.

M. le rapporteur demande au Conseil, au nom de la Commission, de bien vouloir voter des remerciements aux membres administrateurs de cette institution pour les éminents services qu'ils ont rendus.

M. le Maire appuie cette motion et demande au Conseil de s'y associer, ainsi qu'envers les Membres des diverses administrations dont il vient d'être donné lecture des Comptes et Budgets.

A l'unanimité le Conseil ratifie cette décision.

M. le rapporteur continue par la lecture des Comptes et Budgets de la commune.

Comptes et Budgets de la Commune

Comptes administratifs de 1897
De l'examen des pièces comptables relatives à l'exercice 1897, il résulte que les dépenses de cet exercice se répartissent ainsi :

Recettes ordinaires... 230.659 55
Recettes extraordinaires... 52.475 03
Total... 283.134 58

et les dépenses en :

Dépenses ordinaires... 137.109 70
Dépenses extraordinaires... 4.851 90
Dépenses supplémentaires... 43.922 89
d'où un excédent de recettes de... 97.250 29

Cette différence vient de deux causes : L'une est due à une augmentation des recettes effectuées sur les recettes prévues.

Elle se chiffre par... 9.874 33

L'autre, de beaucoup plus importante, vient de ce que les dépenses votées n'ont été effectuées qu'en partie ou n'ont pas eu lieu.

Les sommes ainsi annulées s'élevaient au tiers des dépenses prévues, soit 87.375 96
Total... 97.250 29

M. le Maire donne lecture de son compte-rendu moral :

Messieurs,
L'honorable rapporteur de la Commission du budget m'a facilité singulièrement ma tâche en exposant si clairement la situation financière : je n'aurai donc pas à revenir sur les chiffres.

Mais, comme d'habitude, j'ai à vous présenter mon compte moral : je le ferai le plus brièvement possible.

Voirie
En présence du développement de la commune, vos vœux se sont portés particulièrement cette année sur la voirie, cela a donné lieu à de nombreux échanges de terrains.

Gare des Douces. — En vue de l'approche de l'Exposition nous avons renouvelé notre vœu tendant à avoir une gare de voyageurs sur la ligne de Versailles au rond-point de la Défense de Paris, près du territoire de Nanterre et au point d'intersection de la future avenue du Tsar; prolongement de l'avenue de la Grande-Armée. Comme vous le savez, les communes de Courbevoie, Puteaux, Neuilly sont également intéressées dans la question; toutefois, comme on nous demande une participation dans l'établissement de cette gare projetée, la question reste pendante, malgré cela, nous ne perdons pas l'espoir de l'avoir sous peu.

Exposition Coloniale. — Nous avons, dans le même but, et dans l'intérêt d'un commerce d'exportation, émis un vœu pour que l'exposition coloniale ait lieu sur ces emplacements qui touchent Nanterre, mais, d'après les

Chemins de fer de l'Ouest

Billets d'Excursions délivrés toute l'année

(1^{re} classe : 65 fr. - 2^e classe : 50 fr.)

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir :

Rennes, St-Malo, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 o/o du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 o/o, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

Grand Magasin de Chaussures
56, Rue du Chemin-de-Fer. 56

Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT Succ^r
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité pour dames, fillettes et enfants

Tous les articles se recommandent par la qualité et le soin de la confection et leurs prix modérés.

Mr & Mme PERARDEL
AGENCE
DE
Vente et Location
DE MAISONS
33, Boulevard du Couchant
(Ancien 29)

A LOUER
21, Rue de l'Eglise, 21
NANTERRE

UNE MAISON
Composée de 7 Pièces
S'adresser chez M. Pérardel
33, boulevard du Couchant

LES
VALEURS A LOTS
FRANÇAISES
Prix : 40 centimes
En Vente : Aux Bureaux du journal
Le Gros Lot, 19, rue de Provence
Paris, et chez tous les Libraires.

Très Jolies CHAMBRES Meublées
à Louer avec ou sans pension, dans
faux-bourg au jardin, Prix modérés.
37, rue Thomas-Lemaître, Nanterre

A LOUER
76, Rue du Chemin-de-Fer, Nanterre
Tout près de la Gare
Beaux petits Appartements
Eau et Gaz

A Louer pour avrii
Pièce de 80 mètres de superficie,
au rez-de-chaussée
Pour magasin de réserve ou industrie,
6, rue St-Denis, près la Mairie.
S'adresser dans la Maison.

PRIX MODÉRÉS

Etrennes de
La Charmoise

Cette année, M. MICHON, propriétaire de la Laiterie de la Charmoise, a pensé être agréable à ses Clients en leur offrant, comme étrenne, leur photographie. A cet effet, à partir de janvier prochain, un cachet-Prime sera délivré à tout acheteur. Pour avoir droit à sa photographie il suffira de se présenter porteur de 50 cachets d'un litre ou 100 d'un demi-litre, chez M. Gauthier, photographe, rue Thomas-Lemaître.

Bachelet père
ENTREPRENEUR
DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
76, rue du Chemin-de-Fer

AVIS
Tous les Vins qui se vendent 5, rue du Chemin-de-Fer, à Nanterre, chez M. L. CHAUVEAU, sont garantis naturels venant directement des Propriétaires.

Celui à 0 fr. 45 le litre, malgré son prix modique, peut satisfaire les palais les plus délicats.

Les Vins en fûts sont livrés directement par les Propriétaires. Celui vendu à 86 francs la pièce nue, rendu à domicile, est irréprochable.

Grand Magasin de Chaussures
56, Rue du Chemin-de-Fer. 56

Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT Succ^r
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité pour dames, fillettes et enfants

Tous les articles se recommandent par la qualité et le soin de la confection et leurs prix modérés.

Mr & Mme PERARDEL
AGENCE
DE
Vente et Location
DE MAISONS
33, Boulevard du Couchant
(Ancien 29)

A LOUER
21, Rue de l'Eglise, 21
NANTERRE

UNE MAISON
Composée de 7 Pièces
S'adresser chez M. Pérardel
33, boulevard du Couchant

LES
VALEURS A LOTS
FRANÇAISES
Prix : 40 centimes
En Vente : Aux Bureaux du journal
Le Gros Lot, 19, rue de Provence
Paris, et chez tous les Libraires.

Très Jolies CHAMBRES Meublées
à Louer avec ou sans pension, dans
faux-bourg au jardin, Prix modérés.
37, rue Thomas-Lemaître, Nanterre

A LOUER
76, Rue du Chemin-de-Fer, Nanterre
Tout près de la Gare
Beaux petits Appartements
Eau et Gaz

A Louer pour avrii
Pièce de 80 mètres de superficie,
au rez-de-chaussée
Pour magasin de réserve ou industrie,
6, rue St-Denis, près la Mairie.
S'adresser dans la Maison.

PRIX MODÉRÉS

Etrennes de
La Charmoise

Cette année, M. MICHON, propriétaire de la Laiterie de la Charmoise, a pensé être agréable à ses Clients en leur offrant, comme étrenne, leur photographie. A cet effet, à partir de janvier prochain, un cachet-Prime sera délivré à tout acheteur. Pour avoir droit à sa photographie il suffira de se présenter porteur de 50 cachets d'un litre ou 100 d'un demi-litre, chez M. Gauthier, photographe, rue Thomas-Lemaître.

Bachelet père
ENTREPRENEUR
DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
76, rue du Chemin-de-Fer

DAME Sténographe, possédant une machine à écrire, désire position, donne des leçons et fait des copies chez elle. S'adresser aux bureaux du Journal.

MAISON MEUBLÉE à louer ou CHAMBRES MEUBLÉES à louer, 4, boulevard National, Nanterre (à 4 minutes de la caserne de Rueil).

GROS LOT : 500.000 FR.
Pour 5 francs on reçoit 5 numéros part. — Premier tirage, 15 décembre prochain des PANAMA à LOTS avec PRIME et SURPRISE valant plus de 5 francs. — 1 lot de 100.000 francs, 2 lots de 10.000 francs, 2 lots de 5.000 fr., 3 lots de 2.000 fr., 50 lots de 1000 francs. — soit l'an 366 lots. — Opération autorisée. — Intégralité des lots à chaque groupe.

Ecrire de suite au directeur du journal L'IMPARTIAL, 58, rue de Maubeuge, PARIS.

BARON
Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or — Paris 1895

Travaux de Précision
Pièces de tous sur bois et tous Métaux. — Travail à Façon
USINE A VAPEUR
Installation, neuf et entretien d'usines en tous genres
Bicyclettes et Tandems sur Commande. Location, Réparations de Machines en tous Genres
Ci-devant : 7, rue du Chemin-de-Fer
Actuellement :
15, rue Saint-Germain
NANTERRE (Seine)

LE GROS LOT
Paraît le jour même de chacun des Tirages
du Crédit Foncier, de la Ville de Paris, des Bons de l'Exposition, du Panama, etc
Il en donne de suite les résultats et publie la liste des lots non réclamés.
Abonnement pour un an : France, 2 fr.; Etranger, 3 fr.
BUREAU :
18, rue de Provence, Paris

PANAMA A LOTS
Tirage le 15 Octobre 1898
Gros Lot : 250.000 fr.
Envoyer 2 fr. 50 pour recevoir un numéro à option

BONS DE L'EXPOSITION
DE 1900
Tirage le 25 Décembre 1898
Gros Lot : 100.000 fr.
Envoyer 1 fr. pour recevoir un numéro à option

JANQUE DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE
fondée en 1833
18, Rue de Provence, Paris

CHANTIER DE LA CROIX & DE SAINTE-GENEVIÈVE
Rue de la Croix, NANTERRE (Seine)

Ancienne Maison JACQUIER
fondée en 1871
GROS DÉTAIL
SUCCESSION

Marchand de Bois et Charbons
Charbons de Bois — Fagots — Margotins
CHARBONS DE TERRE — COKE
Spécialité d'Anthracite, Boulets Ovoides (qualité supérieure)

Le Poids des marchandises est garanti et les livraisons seront faites avec soin et exactitude

TRANSPORTS DE BESTIAUX
pour Paris et la Villette, et de toute nature, en prévenant 24 h. à l'avance

PEINTURES CHIMIQUES LIQUIDES
PRÊTES A L'EMPLOI
pour les travaux du Bâtiment, Carrosserie, Cycles, Meubles, Outils, etc.

LA MANGANINE, couleur à l'huile très brillante et solide
PEINTURES AU VERNIS
LA RÉSISTANTE, Couleur à la colle en 14 nuances
PEINTURE PORCELAINÉ — Peinture pour tuyaux de poêles
URALDA seule véritable PEINTURE ÉMAIL
VERNIS ÉMAIL à FROID, SICCATIF POUR PARQUETS
ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCREs, etc.

Seul fabricant de toutes Fournitures pour cycles et automobiles

DAZEVILLE 17, rue du Bois
NANTERRE
NE PAS CONFONDRE. retenir l'adresse exacte : 17 RUE DU BOIS

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE
Pris à l'usine Rendu en cave Livraison à domicile
N° 0 1 fr. 50 1 fr. 60 dans les 24 heures
N° 1 1 fr. 40 1 fr. 50 de la commande
N° 2 1 fr. 30 1 fr. 40
Grésillon. 1 fr. 10 1 fr. 20

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 25
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 50
NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

BANQUE FRANÇAISE
218, Boulevard Montmartre, PARIS
PRETS sur toutes successions en France
ACHAT de nues-propriétés et usufruits
à un taux beaucoup plus élevé que les C^{es} d'Assurances
REMISE AUX INTERMÉDIAIRES
Téléphone N° 139 26

Philtres, Bronchites, Asthme,
Coqueluche, Enrouements
Goutte en aspirant la
CIGARETTE LAGASSE
Régulateur des organes respiratoires
Prix : 1 Fr. le paquet franco poste
Dépôt Pharm^{ie} Centrale d'Alsace-Lorraine
11, rue Lafayette, PARIS, et sous Pharmacies.

G. AUBERT
165, Rue de Paris, MONTREUIL-SOUS-BOIS, (Seine)
CAHIER A BOUT AMBRÉ
CAHIER GOMMÉ, FERMOIR INUSABLE

PLUS de CONSTIPATION
Par l'emploi de la
TARTROREINE
CHARLARD
Pilules laxatives et fortifiantes
DOSE : Une pilule au dîner ou le soir agit le lendemain matin.
PRIX : la boîte de 60 pilules : 3 fr.
Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.
Pharmacie CHARLARD, 12, 8^e Boulevard-Montville, PARIS.

Le meilleur Dentifrice antiseptique
Pour entretenir les dents, gencives, muqueuses, et pour éviter les accidents buccaux :
APHTES, GENIÈVITES, STOMATITES, etc.
Prix de la boîte porcelaine : 3 fr.
Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.
Pharmacie CHARLARD, 12, 8^e Boulevard-Montville, PARIS.

Imp. E. P. 95, 36 rue St-Germain, Nanterre, et 22, rue de Maurepas, Reu

dernières démarches que je viens de faire au ministère du Commerce, et d'après les renseignements des membres de la Commission de l'Exposition, nous craignons que la Ville de Paris ne nous donne pas satisfaction.

Quoi qu'il en soit, nos efforts tendent toujours à attirer l'attention de ce côté et notre grande préoccupation est de trouver le moyen d'obtenir la percée jusqu'à la Seine, presque au point d'intersection de notre boulevard de la Seine.

J'ai eu, hier soir encore, à ce sujet une conférence avec M. le Directeur des Affaires Départementales et ses divers services compétents. Cette réunion a eu lieu à la suite d'une proposition que j'avais provoquée, mais comme l'acheteur tenait à avoir la voie faite pour l'Exposition de 1900, et qu'il s'agit là d'une dépense de 600.000 fr. pour le département, on a dû renoncer à ce projet. Toutefois cette voie pourrait être faite en plusieurs tronçons et par année. Je ne désespère pas d'arriver à une solution satisfaisante si les propriétaires de terrains comprennent bien leurs intérêts et ceux de la contrée.

Impasse du Quignon — Dans l'intérieur du pays, nous avons enfin ouvert l'impasse du Quignon, nous vous demanderons de changer le nom de cette voie devenue rue, nous pourrions lui donner le nom d'un homme qui a laissé parmi les pauvres de la commune un des meilleurs souvenirs de son passage: le docteur Foucault.

Rue de la Mairie — Nous avons eu l'avantage de contribuer au rescindement de la rue de la Mairie en ce qui touche le prolongement du mur de la Mairie.

Rue du Chemin-de-Fer — Nous avons à vous parler du repavage de la rue du Chemin-de-Fer. Depuis deux années le département remet ce travail: c'est une dépense de 50.000 francs qui lui incombe. Cette année M. le Rapporteur comprend ce travail dans son budget de l'an prochain; nous pouvons donc compter que ce travail sera fait incessamment.

Rue de Saint-Germain — Le rapport du 11 mars 1898 de M. l'ingénieur en chef du département présente ce travail comme urgent, en réponse à la note du 27 janvier 1898. L'Etat a pris en considération l'opération, et d'après la note du service compétent, il sera tenu compte de la délibération du Conseil municipal lors de la répartition des crédits sur routes nationales pour les travaux de grosses réparations.

Rue de Colombes, chemins des Coudees et des Groues — Vous avez émis un vœu pour le classement de ces chemins dans la grande vicinalité avec élargissement à 12 mètres, afin de se rendre à la gare de Marchandeville, passant au passage du Chemin-de-Fer devant l'usine Desmarais pour aboutir à la démarcation des deux communes. Ce travail qui doit coûter, à l'Etat 524.000 fr., nous est promis par-tronçons pour éviter les grosses dépenses. Les plans d'alignement doivent vous être soumis dans cette séance.

Boulevards Thiers et de la Seine — Ces boulevards sont en mauvais états. Nous vous demanderons d'y faire les travaux nécessaires, également sur les fonds d'entretien des chemins vicinaux.

Rue de Courbevoie — Nous vous proposons donc de faire cette voie jusqu'au cimetière, mais la charger en pierres bleues. C'est une dépense de 6.000 francs que nous pourrions prendre sur les frais d'entretien des chemins vicinaux.

L'utilité d'améliorer cette rue pour se rendre au cimetière se fait sentir surtout lorsque les temps sont pluvieux.

Classement de chemins et rues — La route de Charles-X, où de nombreuses constructions s'élèvent, nous amène à dépenser beaucoup pour la mettre en bon état. Pour éviter à la commune ces dépenses, nous vous demanderons d'émettre un vœu pour que cette voie soit classée dans la grande vicinalité.

Rescindement de la rue de l'Eglise et rue du Chemin-de-Fer — J'ai l'avantage de vous faire connaître que, conformément à la délibération du 25 août dernier, m'autorisant à traiter au mieux des intérêts de la commune, j'ai passé avec M. le Curé une convention d'où il résulte qu'il fait à ses frais la démolition du bâtiment adossé à l'église et les travaux de rapprochement; le transfert du hangar contenant les cerceaux et son rétablissement autre part; la mise à l'alignement du bâtiment empiétant sur la rue du Chemin-de-Fer. Toutefois la subvention accordée par le département pour ce dernier travail lui sera donnée en compensation. Je vous donnerais, du reste, connaissance du traité à la prochaine réunion, et appellerais

votre attention sur le rescindement de la rue faisant face à l'Eglise.

Egout de la route de Chatou — Il reste à exécuter très prochainement la couverture de l'égout de la route de Chatou.

Nous avons prévu une certaine quote-part au Budget.

Ce travail doit être fait aux frais de l'Etat, l'égout à grande section devra passer sous la route nationale 190, qui sera rétrécie à 8 m, et sera repavée en matériaux neufs; l'Etat se récupérera de sa grosse dépense par la revente des terrains actuels formant l'égout à ciel ouvert.

Egout de l'avenue Jules-Quentin — Notre attention s'est portée également sur cet égout à ciel ouvert passant par la rue de la Chasse et l'avenue Jules-Quentin. Vous avez voté une somme pour le faire couvrir dans une certaine longueur.

Toutefois je crois que dans l'intérêt de la salubrité publique et par raison d'économie, on pourrait supprimer une grande partie de cet égout pour le faire passer sous le chemin de grande communication n° 10, et l'amener au Pont de Biais dans celui de la route 190.

L'Etat pourrait ainsi prendre à sa charge notre dépense prévue: de plus nous pourrions revendre le terrain de l'égout depuis l'avenue Henri-Martin, jusqu'au point d'intersection de l'avenue Jules-Quentin, ce qui nous ferait double économie.

Je vous demanderai donc d'émettre un vœu à cet égard.

Port — La question d'un port à Nanterre a été mise par moi depuis longtemps à l'étude. Si, respectueux des décisions du Conseil, je n'avais pas accédé à son désir pour étudier un autre projet, nous retirerais actuellement du port de Bezons et sans que cela ne nous eût rien coûté, nous retirerais dis-je, un revenu annuel assez important, à cause des usines à proximité.

Aujourd'hui, profitant des terrains foivillés, je suis sur le point de m'entendre avec le propriétaire pour que ce commencement de port ne soit pas remblayé. Je vous déposerai sans doute un projet d'où il résultera, je l'espère, sans dépense pour la Commune, un revenu qui pourra être affecté au projet de prolongement du boulevard du Nord.

Vitalités diverses — Vous avez mis en viabilité les rues Paul-Bert et Sergent-Bobillot, adoptés les plans de rues nouvelles et allez être appelés à vous prononcer sur l'alignement de sept autres nouvelles voies. Nous vous demanderons aussi de ranger dans les chemins de grande communication, la route Charles-X qui, comme vous le savez, se construit considérablement et nous forcerait à faire de grosses dépenses que nous désirons éviter en partie à notre budget.

Les rues des Rosiers et Longs-Rais où se trouve une population ouvrière nombreuse, a aussi attiré votre attention. Je vous demanderai sur les fonds ruraux disponibles d'en affecter une partie pour faire, de concert avec M. le Maire, ces voies qui, si elles sont dans un état pitoyable et dangereux pour la santé publique.

Comme vous le voyez au point de vue de la voirie et de la salubrité, vous avez fait beaucoup et il reste encore beaucoup à faire.

Délimitation de la Commune — Je ne vous parlerai que pour mémoire de mon ancien projet de délimitation de la Commune, malheureusement dans l'intérêt du pays, ce projet ne peut encore recevoir satisfaction.

Taxe sur les marchands étrangers au pays — Je compte vous déposer sous peu une proposition tendant à imposer davantage les marchands étrangers à la Commune venant vendre sur la voie publique, car il ne nous paraît pas équitable que ceux qui habitent le pays et y paient leurs impôts soient traités sur le même pied.

Trains — Sur le vœu que vous avez émis nous aurons un train à 8 heures du matin pour les jeunes filles se rendant à leur travail ou aux cours à Paris à 8 heures du matin, j'ai fait des démarches auprès de la Compagnie de l'Ouest; d'autres demandes concernant un train du soir à 7 h. 25 m ont été faites. On m'a fait remarquer que ce train donnerait la facilité aux habitants de dîner à Nanterre, pour se rendre au théâtre sans attendre. Je vous demanderai d'émettre un vœu à cet effet, et je saisirai toutes les municipalités de la ligne de Saint-Germain de cette proposition afin d'obtenir plus facilement presque au complet la Compagnie de l'Ouest.

Tramways — Vous avez émis un vœu tendant à avoir un tramway passant dans l'intérieur du pays.

J'aurai l'occasion de vous en parler à propos de l'électricité. Toutefois je vous deman-

rai d'approuver le tracé partant de la Boule, traversant Nanterre, Chatou, le Pecq, Saint-Germain et allant à Maisons-Laffitte.

Ecoles

L'école de garçons de l'intérieur du pays, étant insuffisante, nous avons paré à quelques difficultés momentanées en augmentant le nombre de classes en les séparant en deux par des cloisons intérieures. Le mobilier scolaire a été également changé. Vous n'avez pas marchandé les sacrifices qui vous étaient demandés.

Au l'augmentation de la population et le nombre croissant des enfants du Petit-Nanterre et du quartier du rond-point des Bergères, l'Administration préfectorale nous a mis en demeure de créer dans ces endroits éloignés, deux Groupes scolaires. Ces groupes pourront servir non seulement aux enfants de Nanterre habitant ces quartiers, mais encore aux enfants de Colombes et de Puteaux qui, en nous apportant un contingent d'enfants, viendront participer aux dépenses annuelles. C'est en vue de cette agglomération qui ne fait que s'accroître, que la Préfecture a tenu à ce que nous nous assurions une surface de terrains plus importante pour qu'il nous soit possible d'agrandir nos écoles, au fur et à mesure des besoins.

C'est faire là, acte de prudence pour l'avenir et nous ne pensons pas qu'on puisse songer à blâmer l'Administration municipale qui a fini par suivre dans cette voie l'Administration préfectorale. Du reste sur l'ensemble des travaux votés, nous pouvons assurer que le chiffre prévu ne sera pas dépassé, mais qu'au contraire, après le vote des subventions, nous ferons en sorte de limiter le plus possible les travaux: c'est là, à la fois de la prudence et de la prévoyance.

Pour compléter nos explications, nous ajouterions que nous aurons à revendre au moins pour 30.000 francs de terrains avec plus-value lorsque nos écoles seront construites. Ces terrains forment le surplus des pièces de terre comprises dans le plan des écoles.

Cette opération va se réaliser, grâce aux subventions importantes de l'Etat et de la Préfecture. Nous espérons que les travaux pourront commencer en Avril prochain.

Recette Municipale

Vous avez été saisis il y a quelque temps, Messieurs, de diverses pétitions de la part des habitants et notamment de votre honorable collègue, M. Roy, se plaignant de la façon dont était fait le service des contributions. Une plainte au parquet a même été lancée contre un de vos membres.

Pour remédier à cet état de choses si fâcheux, il est de nos attributions de décider la création d'une recette municipale au lieu de la perception actuelle.

Vous aurez ainsi sans que cela vous coûte davantage, le receveur à votre disposition toute la semaine.

Nous ne pourrions mieux confier cet emploi qu'à M. le Secrétaire de la Mairie, M. Bidron, qui depuis longtemps est à même de connaître notre population et qui du reste, a sollicité cet emploi, que je vous demande de vouloir bien créer.

Salle des Fêtes et Mairie

J'ai eu l'honneur, en 1886, de déposer au projet de rapprochement de la Mairie actuelle.

Depuis, les deux administrations qui se sont succédées dans l'espace de cinq ans, ont été favorables à la création d'une nouvelle mairie. Elles ont fait faire des plans et devis primitifs dont l'exécution des projets assurait à l'architecte des émoluments évalués à 8.142 francs.

Les travaux n'étant pas exécutés, sur la réclamation de l'architecte, il lui est dû néanmoins des honoraires pour ses plans et devis, votre Commission du Budget, tout en regrettant que les administrations précédentes n'aient pas payé ces honoraires à l'architecte, a fait inscrire au budget supplémentaire à valoir sur travaux à exécuter, une somme de 500 fr.

Quoi qu'il en soit, l'idée, soit d'appropriation, soit de création d'une mairie, a été reconnue par tous les Conseillers municipaux depuis 1886, les bâtiments qui menacent ruine et ont dû être étayés, vous ont amenés à vous préoccuper de l'avenir puisque vous avez voté la refaçon de cette partie.

Ce point acquis, nous ferons remarquer que le Conseil actuel a profité de circonstances exceptionnelles pour obtenir une subvention importante équivalente presque au montant total de la Salle des Fêtes y compris son mobilier.

Or, Messieurs, cette Salle des Fêtes, votée à l'unanimité du Conseil, bien que distraite de la Mairie n'en est pas moins une

annexe: c'est ainsi que l'a compris la Préfecture actuelle qui, bienveillante à l'égard des communes qui veulent entrer dans la voie des idées modernes, a élevé si haut le chiffre de sa subvention lorsqu'il s'agit de la « Maison du Peuple ».

Cette nouvelle salle répondant aux exigences des ordonnances de police, ainsi qu'aux besoins actuels de l'Administration et des nombreuses sociétés locales qui se voient retirer l'autorisation de faire leurs fêtes dans des endroits mal appropriés pour cela, servira aux réceptions officielles, aux distributions de prix, aux réunions publiques, aux assemblées générales des diverses sociétés locales, aux concerts, bals, et fêtes diverses organisées au bénéfice des diverses œuvres de bienfaisance.

Son transfert dans un autre endroit que la Mairie permettra ainsi de consacrer à l'emplacement actuel de la Mairie un espace plus grand pour les services administratifs nécessaires et utiles en présence de l'accroissement de la population.

Ainsi tombera d'elle-même l'objection qui a été faite en haut lieu par plusieurs personnes du pays pour essayer de transférer à la Gare, la future mairie.

Lors de l'élaboration de notre programme, nous avons inscrit: *Pas de nouvelle mairie*. Mais lors de la discussion de cette partie du programme, des réserves ont été faites et, en effet, il y a des choses qu'on ne peut pas prévoir et qui résultent des choses indépendantes de notre volonté: il y a ce qu'on appelle les cas de force majeure.

Nous ne pouvons prévoir, en effet, que l'on nous mettrait en demeure de faire de nouveaux groupes scolaires: pour satisfaire au vœu de la loi; nous ne pourrions pas prévoir non plus qu'un incendie dévorerait le Bazar de la Charité et y ferait de telles victimes que M. le Préfet de Police, en prévision de ces accidents dans les salles de réunion, rendrait des ordonnances de police, et que pour se conformer à ses prescriptions, cela nécessiterait des frais énormes.

Dans le même ordre d'idées, on ne pouvait prévoir que la mairie, dans certaines parties viendrait à s'écrouler et à menacer l'existence des contribuables et du public.

Toutefois, voulant observer scrupuleusement notre programme dans son entier, votre Conseil se rendant compte des travaux urgents à faire à la mairie, a voté la refaçon d'une partie de la future mairie, afin d'assurer les services administratifs de bureaux, de commissions, du bureau de bienfaisance, du bureau de perception, de la bibliothèque, des archives et autres services, ainsi qu'à assurer un local aux diverses sociétés: un poste de pompiers et un poste de police.

Mais d'autres dépenses partielles, notamment celle d'un calorifère, nous une dépense de 1.800 francs, sont à prévoir si vous n'abandonnez pas le projet d'ensemble.

Le plan de la future mairie vous a été soumis mais nous nous sommes bornés à approuver seulement la partie qui avait trait aux bâtiments menaçant ruine: c'est ce qui résulte de l'esprit même des délibérations, bien que plusieurs d'entre vous ont cru adopter le plan d'ensemble.

Des fonds, 24.000 fr. environ réservés pour le travail voté figurent au budget.

Il n'a pas dépendu de nous que ces travaux ne soient exécutés et, par conséquent, que les fonds spéciaux mis en réserve pour cet objet ne soient employés.

L'honorable rapporteur de la Commission du budget, en son nom personnel, a fait une critique à laquelle elle est sensible: aussi vient-elle appeler votre attention sur l'emploi de ses fonds, et pour cela, répondant aux objections formulées par la Préfecture, vous prie-t-elle de vous prononcer sur le plan complet de la future mairie, quitte à ne faire pour l'instant que la partie indispensable.

Conclusions

Tel est Messieurs, le bilan de vos travaux à ce jour et de ceux à examiner dans l'avenir. Comme vous le voyez, sans aucune augmentation d'impôt, nous réalisons divers projets dont l'importance n'échappera pas au public.

Vous continuerez, je l'espère, à travailler comme vous l'avez fait dans l'intérêt de tous sans vous préoccuper si vous lésiez quelques intérêts particuliers. Vous ne vous arrêterez pas non plus aux crailleries et aux élucubrations de quelques jeunes insensés et ignorants qui, sans aucun mandat, se permettent d'aller à la Préfecture faire des démarches pour desservir la Commune.

Ils sont les porte-paroles de ceux qui travaillent contre l'éducation et le bien-être du peuple; certes, s'ils étaient passés sur les bancs de l'école communale, ils ne penseraient pas à se cacher sous le voile de l'anonymat.

Nous traiterons avec moi, et comme ils le méritent, ces petits esprits forts, avides de popularité quelle qu'elle soit, et les clouzers au pilori de la bêtise humaine.

Nous avons avec nous le parti des travailleurs, le parti des hommes sérieux et expérimentés dans la vie publique, se rendant compte de l'évolution sociale: leurs encouragements ne vous feront pas défaut. Aussi, abordez-vous sans faiblesse, l'étude des divers projets qui pourront vous être soumis dans l'intérêt de la Commune.

Après cette lecture, M. le Maire quitte la salle du Conseil et la présidence est donnée, par le Conseil, à M. Beaudé, président de la Commission du budget.

M. Beaudé demande au Conseil de bien vouloir approuver le compte rendu administratif et moral de M. le Maire et de s'y associer.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les conclusions présentées par M. Beaudé.

M. le Maire reprend place au bureau, remercie les membres du Conseil et de la confiance qu'ils lui ont accordée et les assure qu'il continuera, comme par le passé, à travailler dans l'intérêt de la commune.

M. le rapporteur de la Commission du budget reprend la lecture du rapport sur le budget supplémentaire de 1898.

Budget supplémentaire de 1898

Vous venez de voir, Messieurs, que l'excédent des recettes sur les dépenses de 1897 s'élève à 97.250 29

A cette somme il faut ajouter:

Recettes nouvelles..... 13.346 71

Total..... 110.597 *

Voici comment votre Commission vous propose de faire l'emploi de ces recettes:

Tout d'abord nous devons retrancher:

1° Les sommes ayant une affectation spéciale, s'élevant à..... 42.177 84

2° Celles destinées à solder des dépenses engagées, soit..... 4.574 62

3° Celles auxquelles, par différents votes, vous avez donné une destination déterminée, soit..... 36.733 *

Il reste donc disponible la somme de 27.111 74

ce que votre Commission vous propose de répartir de la manière indiquée aux articles 157, 158, 160, 164, 165, 166, 169, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 187, 188, 189, 190, 191.

A l'unanimité le Conseil approuve les conclusions de la Commission.

Budget primitif de 1899

TITRE I. — Recettes ordinaires

Les recettes ordinaires, prévues pour 1899, s'élèvent à la somme de..... 158.228 98

Les recettes extraordinaires..... 19.181 14

Total..... 177.410 12

présentant sur les recettes prévues pour 1898 une augmentation de 4.916 02.

Cette augmentation, bien faible d'ailleurs, ressort, pour la plus grande part, d'une attribution plus forte des produits de l'octroi de banlieue (2.500). — Le budget des recettes est, à peu de chose près, le même que celui de l'année courante et il ne saurait en être autrement, puisque le nombre des centimes qui pèsent sur les contribuables n'a pas varié. Il est de 75,3 — et que la valeur du centime ne s'est pas sensiblement accru. Il a passé de 920 fr. en 1897 à 960 en 1898.

TITRE II. — Dépenses ordinaires

Dans son ensemble cette partie du budget des dépenses présente, pour 1899, une augmentation de 4.145 48 sur celles correspondantes de 1898. Les dépenses ordinaires passent en effet du chiffre de 153.083 55 à celui de 158.228 98.

Les dépenses prévues à ce titre pour 1899, sont en augmentation de 770 fr. 59 et ont trait aux constructions et travaux neufs. Cette augmentation a lieu d'elle-même par le fait de la plus-value des centimes affectés à ces travaux.

Finalement le budget des dépenses ordinaires et extraordinaires s'élève au total de 177.410 fr. 10 balançaant exactement le chiffre des recettes.

Compte et Gestion du Receveur municipal

Toutes les pièces comptables de recettes et dépenses ont été vérifiées et ont donné comme résultat le même excédent de recettes que le compte administratif.

Le rapport conclut à l'approbation de ces comptes.

Le Conseil sur la proposition de son Président, adopte les comptes à l'unanimité.

M. Hennape demande si l'un des membres a des observations à présenter sur l'ensemble de tous ces comptes et budgets.

Aucune observation n'étant présentée, ces comptes et budgets sont approuvés à l'unanimité.

Tramway de Nanterre à Maisons-Laffitte

M. le Président communique au Conseil un double dossier que M. Nave, Ingénieur civil vient de déposer auprès de l'Administration préfectorale à l'appui d'une demande de concession de tramway destiné à relier Nanterre à Maisons-Laffitte.

Il donne connaissance du mémoire descriptif de l'avant-projet dressé conformément aux prescriptions du 13 mai 1881 et met sous les yeux du Conseil tous les plans concernant ce projet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet présenté par M. Nave et émet le vœu qu'il soit approuvé par l'Administration supérieure dans le plus bref délai possible.

Boulangerie Municipale

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Comité de l'Union socialiste de Nanterre au sujet de l'établissement d'une boulangerie municipale et de certaines clauses à insérer dans les cahiers des charges à faire pour l'adjudication des travaux de construction des nouvelles salles de la salle des fêtes.

La proposition relative à la boulangerie municipale est renvoyée à l'examen d'une Commission.

Celle relative aux constructions scolaires et de la salle des fêtes à la Commission des travaux.

Alignement de rues nouvelles

M. Caroni, au nom de la Commission de voirie, propose au Conseil d'approuver les plans d'alignement et de nivellement de sept rues nouvelles, tels qu'ils ont été adoptés par la Commission, après un examen sérieux.

Il propose également d'autoriser l'acquisition d'un terrain Chevalier d'une contenance de 188 m. à 2 fr. le mètre pour le prolongement de la rue Saint-Maurice.

Les conclusions du rapport de la Commission, mises aux voix, sont adoptées.

Service Médical Gratuit

M. le Président donne connaissance au Conseil d'une circulaire préfectorale relative à l'application de la loi du 15 juillet 1893, sur l'assistance médicale gratuite.

Il expose que le Bureau de Bienfaisance assure d'une manière complète le devoir d'assistance envers les malades, aussi bien pour les soins médicaux que pour les médicaments.

De plus, la commune a contracté un abonnement avec l'Assistance publique pour l'admission de ses malades aux hôpitaux de Paris.

Dans ces conditions, il propose au Conseil de demander l'application de l'article 25 de la loi du 35 juillet 1893.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'organisation du service d'assistance médicale.

Taxes irrécouvrables

Le Conseil admet un état de cotes irrécouvrables présentées par le Receveur municipal pendant les années 1894, 1895, 1896 et 1897, pour taxes de chiens et prestations.

Soutiens de Famille

Des demandes de renvoi dans leurs foyers en qualité de soutiens de familles présentées par les soldats Renault et Dary, sont renvoyées à l'examen d'une Commission composée de MM. Beaudé, Cassier et Noël.

Nomination des Répartiteurs

Le Conseil arrête la liste de propositions pour la nomination des répartiteurs en 1899.

Sont proposés:

Répartiteurs titulaires
MM. Boux, Cassier, Beaudé, Noël et Blusson.

Répartiteurs suppléants
MM. Moussard, Guérin, Parise, Picard Narcisse et Vanier.

Adjudication du Chauffage des Etablissements Communaux pour l'hiver 1898-99

Le Conseil adopte la soumission Béquet-Hue, successeur de Jacquier, pour la fourniture des établissements communaux, au prix de

Anthracite, les 1000 kilos..... 44 f. »
Charlerci..... 38 »
Coke n° 0, l'hectolitre..... 1 35
Coke n° 1..... 1 30
Cotrets, le cent..... 23 »
Fagots..... 23 »
Bois scié, les 1.000 kilos..... 36 »

Revision de la Liste électorale

Le Conseil désigne comme délégués, pour la revision de la liste électorale en 1897, M. Roy (première Commission), MM. Lebouvier et Beaudé (deuxième Commission).

Egouts

M. le Président expose au Conseil que pour éviter les émanations qui s'exhalent de l'égout découvert, dit du Moulin-Noir, dans la partie comprise entre l'avenue Henri Martin et l'usine du Moulin-Noir, il y aurait lieu de supprimer complètement cette partie d'égout et de demander, à l'Administration supérieure de vouloir bien faire étudier un projet d'égout à grande section partant de l'avenue Jules-Quentin, sous le chemin de grande communication n° 10 (ancien n° 6) pour aller rejoindre l'égout de la route nationale n° 190.

Le Conseil, considérant que l'égout proposé par M. le Maire serait une grande amélioration pour la salubrité de ce quartier, émet le vœu que l'Administration supérieure veuille bien faire étudier un projet pour la construction du dit égout.

Abus de la Compagnie des tramways de Paris à St-Germain

Le Conseil, sur la proposition de M. Rotty, adjoint, est d'avis de signaler à l'Administration compétente, les abus que commet la Compagnie des tramways de Saint-Germain, en faisant descendre du dernier wagon, où ils sont commodément installés, au point de Neuilly, tous les voyageurs, lesquels, pour continuer sur Paris, doivent se caser, une partie dans la moitié du wagon mixte, et l'autre partie dans le wagon-bar.

Il en résulte que les voyageurs qui étaient parfaitement assis, le sont mais que beaucoup sont obligés de rester debout; de plus ils doivent respirer l'odeur de l'absinthe ou autres liqueurs, et aspirer la fumée des pipes et cigares.

Réclamation à la Cie de l'Ouest

Le Conseil émet à nouveau le vœu qu'il a exprimé précédemment tendant à obtenir l'arrêt à Nanterre, du train de 7 h. 48 du matin et demande qu'il soit créé un train passant à Nanterre à 7 h. 25 pour Paris.

Il charge M. le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de la Cie de l'Ouest pour avoir satisfaction.

Création d'un bec de Gaz rue Sadi-Carnot

M. Vanier, demande à nouveau à l'Administration, la création d'un bec de gaz, en haut de la rue Sadi-Carnot, en face la rue des Moellonniers.

Le Conseil décide que M. Vanier s'adjoindra à l'Administration pour faire une nouvelle démarche auprès de la Cie « L'Union des Gaz ».

Rue de Colombes et R^e Charles-X

Le Conseil renouvelle le vœu qu'il a émis à différentes reprises pour le classement de la rue de Colombes dans la grande vicinalité.

Il émet également un vœu pour le même classement de la route Charles-X.

Chalets de nécessité et urinoirs

L'examen de cette question est renvoyé de nouveau à l'examen de la Commission des travaux.

Terrains

Le Conseil fixe à 5 fr. le prix du mètre de terrain en bordure de la route Charles-X.

Il renvoie à la Commission de voirie, un projet d'échange de terrain entre la Commune et M. Delahaye J.-B., ainsi qu'une convention pour cession de terrains compris dans l'alignement de la rue Bequet.

Rue du Docteur-Foucault

Sur la demande de M. Noël, appuyée par M. le Maire, le conseil décide de changer le nom de la rue du Quignon, en celui du Docteur-Foucault. L'impasse du Quignon, de la place au boulevard du Couchant, prendra le nom de passage du Quignon.

Hospice de Vieillards

Un projet de création d'un hospice de vieillards est renvoyé à l'étude de la Commission des travaux.

Emplacement de la salle des Fêtes

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir fixer l'emplacement définitif de la salle des Fêtes, dont les fonds ont été votés à la dernière séance et les plans approuvés.

Le rapport de la Commission conclut à son érection sur la place de la Fête.

Une partie des membres du Conseil n'étant pas de cet avis, il est procédé à un vote nominal.

On décide que trois endroits seuls sont à examiner: la place de la Fête, l'ancien cimetière et le terrain situé derrière les écoles communales de filles, où se trouve une maison louée appartenant à la commune.

Les conclusions du rapport de la Commission doivent avoir la priorité, le Maire les met aux voix.

Ont voté pour la place de la Fête: MM. Hennape, Caroni, Mothé, Beaudé, Lebouvier, Bloquaux, et Wulfrand.